

Les familles monoparentales : une perspective internationale

Envisagée dans une perspective internationale, la notion de « famille monoparentale » repose sur des représentations variables dans le temps et dans l'espace. La prise en compte du contexte est donc indispensable pour comprendre la place faite à ces familles dans la société et dans les politiques familiales, quand elles existent.

Là où les statistiques sont établies et où la catégorie est repérée, les familles monoparentales sont plutôt bien connues. Partout l'adulte responsable est majoritairement une femme, le plus souvent divorcée ou séparée. Plus démunies que les autres ménages, les familles monoparentales - qui ne bénéficient pas toutes de transferts sociaux spécifiques - sont pensées a priori comme pauvres.

Qu'y a-t-il de commun entre les familles monoparentales européennes et les nombreuses familles dans cette situation en Afrique intertropicale ou en Amérique latine, si ce n'est le fait qu'elles sont le plus souvent dirigées par une femme ?

Dans l'Union européenne, les familles monoparentales représentaient, en 1996, 14 % de l'ensemble des familles ayant des enfants à charge. En 1999, on compte 17 % de familles monoparentales en France. L'augmentation de la part des familles monoparentales a contribué à leur relative banalisation dans le monde occidental. Avec leur diversité ces familles constituent, dans tous les pays, un enjeu primordial pour les politiques.



Parce que les évolutions démographiques et sociales, et les contextes juridiques et culturels ont profondément évolué tout en restant très contrastés, il n'existe pas un modèle unique de familles monoparentales (1).

« famille monoparentale » : une diversité des définitions

La difficulté à définir la famille monoparentale tient aux deux éléments de l'intitulé, « familles » et « monoparent ». La notion présente un caractère encore plus incertain que celle de famille, d'autant que les familles monoparentales peuvent se trouver au sein de ménages complexes.

Les distinctions opérées entre les définitions s'appuient sur différents critères de nature juridique, démographique, économique ou encore subjective.

- *Le critère juridique* définit la famille par le mariage. Les couples non mariés, situation fréquente depuis longtemps dans certaines parties du monde - comme en Amérique latine - ou en croissance rapide ailleurs, sont alors considérés comme des familles monoparentales.

- *Le critère démographique*, plus proche du vécu au quotidien, définit la famille monoparentale par l'absence de conjoint - fréquemment l'homme. Il faut distinguer les familles monoparentales *de jure* - où il n'y a pas de partenaire légal ou de concubin - et les familles monoparentales *de facto* - l'homme est absent pour une longue durée et la femme assume le rôle de chef de ménage avec enfants. Cette situation est fréquente en Afrique, dans des régions où les migrations de travail occasionnent le départ de l'homme pour une longue durée.

- *Le critère économique* considère qu'une famille est dirigée par une femme dès lors que celle-ci est la principale pourvoyeuse des ressources du ménage. Les études attachent une grande importance à la nature des ressources : ressources monétaires tirées du travail ou contribution à la vie du ménage liée au travail domestique non rémunéré. En Afrique, certaines formes de polygamie sans cohabitation entrent dans cette catégorie.

- *Le critère subjectif* revient à considérer comme monoparentales les familles se déclarant comme telles, mais il est fortement dépendant des contextes culturels. C'est le cas de femmes suédoises qui, après

ENCADRE 1

Monoparentalité dans l'Union européenne

En 1996, les familles monoparentales de l'Union européenne représentent 14 % de l'ensemble des familles ayant des enfants à charges (graphique 1). Le plus fort taux de monoparentalité se situe au Royaume-Uni (23 %) et le plus faible en Espagne et au Luxembourg (9 %).

Dans neuf cas sur dix c'est une femme qui est la personne de référence d'une famille monoparentale. En moyenne, ces familles ont un niveau de vie inférieur de 23 % à celui de l'ensemble des ménages avec enfants et de 27 % à celui de l'ensemble des ménages.

Une famille monoparentale sur quatre est pauvre. 58 % des revenus des familles monoparentales isolées proviennent du travail, 34 % proviennent de transferts sociaux dont 10 % de prestations familiales.

recomposition, vivent avec leurs enfants et un conjoint qui n'est pas le père des enfants, et qui considèrent que ce conjoint en l'absence de lien filial n'a pas à subvenir à l'entretien d'enfants qui ne sont pas les siens.

Des réalités variées

Depuis les années soixante, les transformations radicales des familles dans les sociétés occidentales ont contribué à l'accroissement de la part des familles monoparentales, mais aussi à leur visibilité sociale. Auparavant, la monoparentalité apparaissait surtout après la disparition du conjoint ou était le fait de « filles mères » issues de milieux défavorisés ; aujourd'hui, elle concerne surtout les femmes divorcées ou séparées issues de tous les milieux sociaux.

En tant que séquence de vie, la monoparentalité concerne un nombre croissant de familles. Aux Etats-Unis, la proportion des familles monoparentales est passée de moins de 10 %

près de 30 % entre 1960 et 2000. Les effets de la seconde transition démographique se sont aussi fait ressentir en Amérique latine, où une monoparentalité moderne apparaît à côté des structures familiales traditionnelles, qui restent toutefois les plus nombreuses.

En Afrique subsaharienne, le veuvage reste le principal facteur d'entrée dans la monoparentalité juridique. Cependant, les mères dites « désertées » sont de plus en plus nombreuses en raison de la migration de travail du conjoint due à la paupérisation du continent.

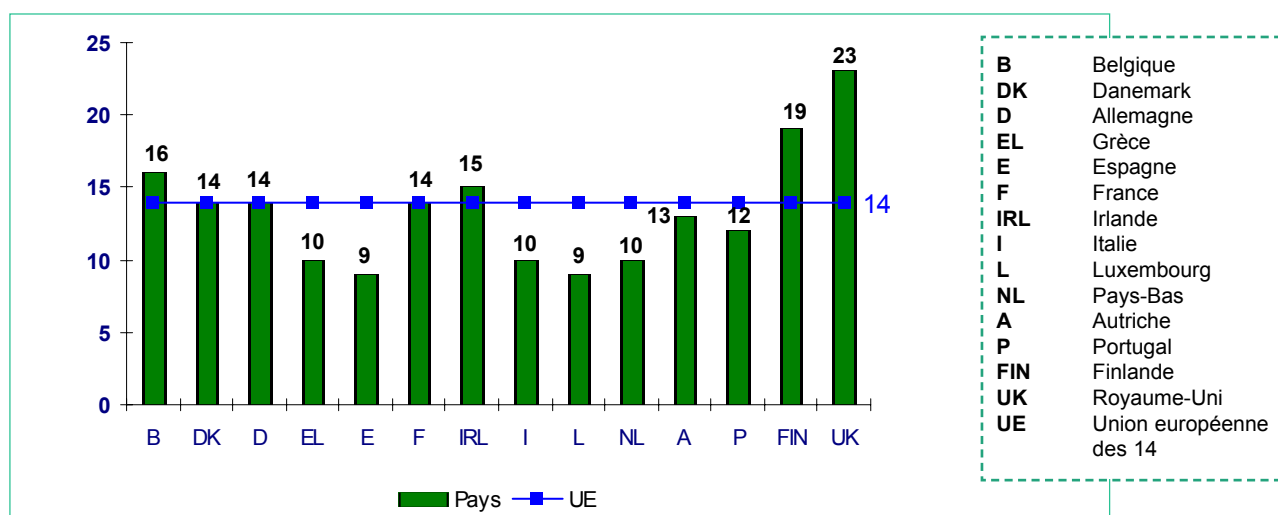
En tant que catégorie sociale, dès les années soixante, la monoparentalité a été affirmée par les courants féministes nord-américains. Dans les pays occidentaux, l'attention portée à ces familles par les politiques sociales a contribué à en faire une catégorie statistique aux contenus variables, l'âge des enfants étant le principal élément de différenciation.

La proportion des familles monoparentales peut sensiblement varier d'un pays à l'autre : en Europe, en 1996, on observe 9 % de familles monoparentales en Espagne, 23 % au Royaume-Uni, avec une position moyenne pour la France (14 %) (encadré 1). En 1999, en France, la proportion de familles monoparentales atteint 17 % (encadré 2).

Dans de nombreux pays moins développés, l'absence de dispositif statistique adapté réduit les possibilités de comptabilisation et d'intervention. Identifier des familles et un vécu monoparentaux revient à admettre le rôle prépondérant de la femme dans la famille.

En Afrique subsaharienne, des familles polygames peuvent fonctionner comme des familles monoparentales, car la femme assure au quotidien l'entretien du ménage. Dans les pays arabes et les régions sahéliennes, la notion de « famille monoparentale » n'est pas retenue car la maternité hors mariage reste inconcevable et, par conséquent, la notion de données catégorielles également.

Graphique 1 - Familles monoparentales dans l'Union européenne par rapport au nombre de familles avec enfants à charge (en %)



Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages, vague 3 (1996). Exploitation DREES.

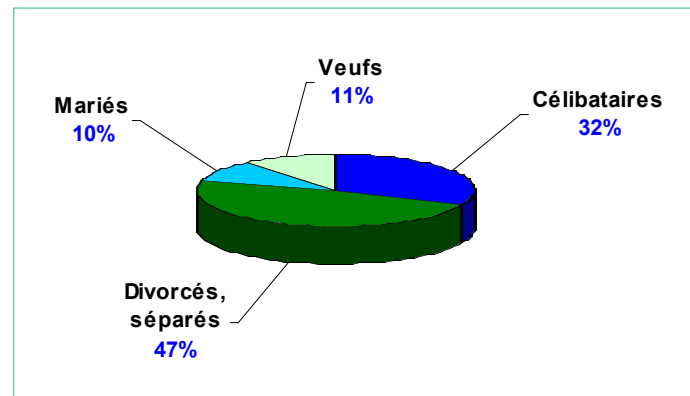
Liens entre monoparentalité et pauvreté : des controverses

La question des liens entre monoparentalité et pauvreté fait l'objet de controverses, particulièrement dans les pays en voie de développement. En Amérique latine, l'incidence de la pauvreté ne semble pas plus élevée chez les femmes chefs de ménage que chez les hommes. Les familles monoparentales nucléaires (un parent et ses enfants) seraient avantagées par rapport à celles vivant dans des ménages complexes (une famille monoparentale vivant avec des parents, des collatéraux ou d'autres personnes).

Ainsi, la monoparentalité considérée comme facteur de pauvreté peut être remise en question. En sens inverse, la pauvreté peut être vue comme un facteur favorisant l'augmentation des situations de monoparentalité. Dans les pays développés, les familles monoparentales sont davantage concernées que les autres familles par la pauvreté économique. En France, les taux de pauvreté monétaire varient du simple à plus du double entre couples et parents isolés.

Que la formation de familles monoparentales puisse être le déterminant premier de la pauvreté féminine oblige à poser les questions des besoins spécifiques des familles monoparentales (dépenses liées au logement et à la garde des enfants) et de la place des femmes dans l'économie et la société. Parce qu'elles ne comptent qu'un adulte, les familles monoparentales sont en effet confrontées à une série d'obstacles supplémentaires - manque de temps, difficultés d'accès à la propriété, ségrégation accrue - contribuant à l'isolement de beaucoup d'entre elles.

Graphique 2 - Répartition des parents de familles monoparentales françaises selon leur statut matrimonial légal (en %)



Source: enquête Etude de l'histoire familiale, INSEE/INED, 1999.

Dans les années quatre-vingt, l'effet de l'environnement urbain sur la situation économique et sociale des familles a été au centre des débats sur la pauvreté des femmes et des enfants aux Etats-Unis. Dans les pays du Sud, la dégradation des conditions de vie est accentuée par une plus grande difficulté d'accès aux services et aux infrastructures, par l'analphabétisme, et par le travail domestique accaparant des femmes, travail dont dépend la survie quotidienne. Sur le continent africain, l'urbanisation, qui facilite l'accès à des activités rémunérées, contribue à la réduction de la pauvreté des familles monoparentales.

La monoparentalité est souvent posée comme *a priori* défavorable pour les enfants en terme d'accès au bien-être. En France, les performances scolaires des enfants de familles monoparentales sont inférieures à celles des autres enfants. A l'inverse, de nombreuses études montrent que, en Afrique subsaharienne ou en Amérique latine, lorsque les femmes contrôlent les revenus du ménage, la consommation est davantage axée sur la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants. Ces derniers ont alors des taux de scolarisation et d'achèvement de la scolarité plus élevés.

Politiques sociales et familles monoparentales

Les pays où le statut des familles monoparentales n'est pas reconnu par les institutions ne développent pas de politiques spécifiques. Ailleurs, la question de la réponse aux besoins des familles monoparentales rejoint des problématiques communes aux politiques sociales.

L'efficacité est-elle mieux assurée par des politiques ciblées (mesures spécifiques aux familles monoparentales) ou par des politiques générales, où les familles monoparentales sont intégrées en tant que populations pauvres ? Des mesures ciblées, associant monoparentalité et pauvreté, telles l'ancienne AFDC [(Aid to families with dependant children) (2)] aux Etats-Unis, n'augmentent-elles pas les risques de stigmatisation ? Dans les pays développés, les politiques de compensation économique par le soutien au revenu et des mesures de réduction fiscale ont pour principal objectif

ENCADRE 2

Les familles monoparentales françaises en 1999

Au recensement de 1999, 17 % des familles françaises sont monoparentales. Elles comprennent au moins un enfant âgé de moins de 25 ans. Un enfant sur sept vit désormais avec un seul de ses parents, le plus souvent sa mère. 13 % des enfants âgés de moins de 15 ans sont élevés dans une famille de ce type.

Les trois quarts des familles monoparentales se sont constituées à la suite d'une séparation après un mariage ou une union libre. 15 % des familles sont fondées suite à une naissance par des femmes qui ne vivaient pas en couple. 11 % des familles sont devenues monoparentales à la suite du décès du conjoint.

Les mères de famille monoparentale sont plus souvent actives que celles qui vivent en couple mais elles sont aussi plus fréquemment au chômage.

14 % des familles monoparentales ont trois enfants ou plus contre 22 % des couples.

d'apporter des solutions aux handicaps auxquels les enfants sont confrontés, tout en préservant le principe d'efficacité. Les années quatre-vingt-dix ont marqué un tournant, avec la promotion de politiques d'incitation au travail par des mesures d'amélioration en faveur de l'emploi féminin et l'octroi d'aides financières pour les services de garde. Pourtant, aux États-Unis, le passage de l'AFDC à la TANF [(Temporary assistance to needy families) (3)] a signé la précarisation de milliers de mères seules.

Le problème de la disparité dans les volumes de l'aide sociale s'est posé dans le cadre des États fédéraux (États-Unis, Canada) et, en Europe, dans le contexte de la décentralisation. Sur ce continent, il faut s'interroger sur la volonté de faire converger les systèmes sociaux (harmonisation des politiques sociales) alors que les modèles familiaux et sociaux restent contrastés.

Dans les pays du Sud, limités dans leurs ressources et contraints par les programmes d'ajustements structurels (PAS), les politiques visent d'abord à améliorer la vie au quotidien. Face au désengagement des États, les politiques de décentralisation qui accompagnent les PAS recherchent des filets sociaux dans la mobilisation du local.

En Europe, les politiques d'équipements et de services tablent également sur les réseaux et partenariats locaux pour favoriser le développement social. Les plus faibles taux de pauvreté des familles monoparentales se situent dans les pays où les politiques sociales permettent de combiner les services de garde des enfants et la participation des femmes au marché du travail. La spécificité des besoins des mères isolées a ouvert le débat sur les services de garde atypiques et, plus globalement, sur les temps sociaux et « le temps des villes ».

En Afrique, les réseaux sociaux sont une base essentielle d'organisation de la survie quotidienne. Les politiques de décentralisation favorisent l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène du développement local. La croisade contre la pauvreté, portée par le « développement durable », valorise le travail des femmes, principales actrices du changement.

La multiplication des situations de monoparentalité a donc participé à la soudaine visibilité de la place des femmes dans le développement.

Olivier David ■
Laurence Eydoux ■
Anne Ouallet ■
Raymonde Séchet ■

UMR CNRS 6590, Université Rennes II

Notes

- (1) Cette étude a été réalisée pour la CNAF dans le cadre de la préparation d'une conférence de l'Association internationale de Sécurité sociale (AISS). Voir David O., Eydoux L., Ouallet A. et Séchet R., « **Les familles monoparentales - Perspective internationale** », Dossier d'Études. Allocations Familiales, CNAF, 2003, n° 42.
- (2) AFDC (aide aux familles avec enfants à charge) : créée en 1935, cette prestation sous condition de ressources était initialement destinée aux familles monoparentales pauvres dont le chef de famille était une femme, elle a été étendue aux familles monoparentales dont le chef de famille est masculin. Le montant de l'allocation variait selon le nombre d'enfants, mais aussi selon les États (moyenne fédérale 650 dollars en 1992). Le gouvernement fédéral finançait ce programme à hauteur de 50 % minimum. Le reste était à la charge des États fédérés.
- (3) TANF (aide temporaire aux familles dans le besoin) : a remplacé l'ADFC en 1996. Cette réforme doit favoriser le retour au travail ; elle est basée sur un principe de contrepartie en terme d'insertion. Le service de la prestation est limité à cinq ans si l'allocataire s'engage dans un des programmes d'insertion, et à vingt-quatre mois sans contrepartie d'engagement dans un de ces programmes. L'objectif de la réforme était de « *procurer de l'aide aux familles nécessiteuses afin que les enfants puissent être élevés chez eux* ». Le programme TANF a été accompagné par d'autres réformes conçues pour favoriser le retour à l'emploi : extension de la couverture et du montant du crédit d'impôt pour les foyers dont le revenu est issu du travail (EITC), augmentation des montants fédéraux destinés à la garde d'enfants.

Pour en savoir plus

- Algava E., *Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale*, **Études et Résultats**, 2003, n° 218.
- Chambaz C., *Les familles monoparentales en Europe, des réalités multiples*, **Études et Résultats**, 2000, n° 66.
- Cristofari M.-F. et Labarthe G., *Des ménages de plus en plus petits*, **Insee Première**, 2001, n° 789.
- Herpin M. et Olier L., *Les familles monoparentales, aidées mais fragilisées*, **Portrait social**, INSEE, 1997-1998.
- Martin C., *L'action publique en direction des ménages monoparentaux. Une comparaison France/Royaume-Uni*, **Recherches et Prévisions**, 1997, n° 47.
- Witten P., *Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur*, **Insee Première**, 1998, n° 620.

Directrice de la Publication

Annick Morel

Directrice de la rédaction

Virginie Madelin

Directeur-adjoint de la rédaction

Julien Damon

Rédactrice en chef et abonnements

Lucienne Hontarrède

Secrétaire de rédaction

Patricia Christmann

Maquettiste - mise en page

Ysabelle Michelet

Contact

lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr

Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle

75685 Paris Cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

N° ISSN : 1638 - 1769